

1.6 Renforcer la continuité entre l'école et le collège

L'ESSENTIEL

- Le livret personnel de compétences devient un outil de suivi des élèves, de l'école à la fin de la scolarité obligatoire.
- Des commissions de liaison permettent aux enseignants des écoles et des collèges d'assurer le suivi des élèves, en proposant par exemple à ceux qui en ont besoin une mise à niveau adaptée.
- Des programmes personnalisés de réussite éducative, dits « passerelles », sont mis en place pour les élèves les plus fragiles, une démarche qui permet de limiter le redoublement.

➤ Une nécessaire continuité pédagogique

Le passage de l'école au collège est un moment clé de la scolarité. Avec la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, un *continuum*, de l'école au collège, est instauré pour tous les élèves de six à seize ans.

Des concertations et des formations communes sont organisées entre les enseignants de l'école et du collège. Elles visent à préciser la progression des exigences méthodologiques et à harmoniser les pratiques d'évaluation.

Renforcer l'accueil, personnaliser l'accompagnement des élèves et assurer la continuité pédagogique, aide les élèves à s'adapter au changement.

➤ Un suivi favorisé grâce au livret personnel de compétences (LPC)

Le livret personnel de compétences, qui atteste de l'acquisition du socle commun, renforce la continuité des liens entre l'école et le collège. Les enseignants y renseignent, pour chaque élève, les compétences acquises à l'école (paliers 1 et 2) puis au collège (jusqu'à la validation du palier 3 en fin de scolarité obligatoire).

Le LPC permet donc d'assurer un suivi progressif de l'élève et de sa scolarité. Il facilite également la démarche de personnalisation de l'enseignement par les professeurs, en fonction de ce que l'élève a acquis ou non. Pour les familles et les élèves, c'est aussi un support d'information complet sur le parcours de l'élève.

En 2011-2012, le livret papier sera remplacé dans les écoles, à titre expérimental, par une **application numérique**, comme c'est le cas dans les collèges depuis la rentrée 2010-2011.



Une meilleure continuité des parcours scolaires

Organisées avant la fin de l'année de CM2 par les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les chefs d'établissement, les **commissions de liaison** regroupent les enseignants de l'école primaire et de la 6^e. Elles permettent d'**assurer la continuité de la prise en charge des élèves dès leur arrivée au collège**.

Des **programmes de remise à niveau** sont élaborés pour les élèves repérés à l'école comme les plus fragiles et définissent les aides à leur apporter. Le collège est ainsi en mesure de proposer un suivi particulier : stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires avant l'entrée au collège ou accompagnement personnalisé pendant l'année de 6^e.

Un **programme personnalisé de réussite éducative** (PPRE) dit « **passerelle** » est défini. Il s'appuie sur le livret personnel de compétences et sur les résultats des élèves aux évaluations de CM2 pour déterminer les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides au collège. **Il constitue une alternative au redoublement**.

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, un **accompagnement personnalisé de deux heures par semaine** est expérimenté en 6^e, notamment dans les collèges du programme ÉCLAIR. Il peut être assuré par un professeur des écoles, si les lacunes en maîtrise de la langue sont importantes ou nécessitent une pédagogie adaptée.